



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095**

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Title - Sujet Célomètre	
Solicitation No. - N° de l'invitation KM175-160583/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client KM175-160583	Date 2015-12-29
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-016-6998	
File No. - N° de dossier TOR-5-38140 (016)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-01-25	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Grozdanovski, Tase	Buyer Id - Id de l'acheteur tor016
Telephone No. - N° de téléphone (905) 615-2081 ()	FAX No. - N° de FAX (905) 615-2060
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
KM175-160583/A

Amd. No. - N° de la modif.
001

Buyer ID - Id de l'acheteur
TOR-016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

La modification n° 001 vise à :

- 1. Répondre aux questions des soumissionnaires;**
- 2. Apporter des modifications aux Critères techniques obligatoires;**
- 3. Modifier l'Annexe A – Besoin.**

1. Répondre aux questions des soumissionnaires

Q1 : Partie 4 – Procédures d'évaluation et Méthode de sélection, Paragraphe 2. Exigences techniques obligatoires, paragraphe 1.10 et Annexe A – Besoin, paragraphe 2.10. Les deux exigences stipulent que : « L'appareil doit pouvoir fonctionner à des températures variant entre -65 °C et +60 °C. ». La valeur de température de -65 °C est beaucoup plus basse que les anciennes exigences du Service de recherches sur la physique des nuages et le temps violent d'EC. Par le passé, une valeur de -55 °C était suffisante pour répondre aux besoins d'EC. Veuillez confirmer si une valeur de -55 °C est considérée une température opérationnelle acceptable.

R1 : Oui, -55 °C est une valeur opérationnelle acceptable. Veuillez consulter les modifications apportées aux critères techniques obligatoires et à l'Annexe A – Besoin dans la présente.

Q2 : Partie 4 – Procédures d'évaluation et Méthode de sélection, Paragraphe 2. Les exigences techniques obligatoires, paragraphe 1.16 et l'Annexe A – Besoin, paragraphe 2.16. Les deux paragraphes stipulent que : « Le poids de l'appareil complet doit être inférieur à 35 kg. » Le Service de recherches sur la physique des nuages et le temps violent d'EC indiquait généralement une exigence en matière d'altitude plus basse, laquelle pouvait être respectée par les célomètres pesant 35 kg ou moins. EC exige maintenant une rétrodiffusion jusqu'à 15 000 m, ce qui nécessite des instruments plus puissants, plus gros et plus lourds. Nous demandons à EC d'augmenter l'exigence de poids maximal pour permettre aux fournisseurs d'offrir des produits plus performants qui sont conformes à l'exigence relative à une altitude plus élevée.

R2 : Oui, un poids maximal de 50 kg est acceptable. Veuillez consulter les modifications apportées aux critères techniques obligatoires et à l'Annexe A – Besoin dans la présente.

2. Apporter des modifications aux Critères techniques obligatoires;

À la partie 4.1.1.1 - Critères techniques obligatoires, section 2 - Spécifications techniques obligatoires;

Supprimer :

1.10	L'appareil doit pouvoir fonctionner à des températures variant entre -65 °C et +60 °C.
------	--

1.16	Le poids de l'appareil complet doit être inférieur à 35 kg.
------	---

Insérer :

1.10	L'appareil doit pouvoir fonctionner à des températures variant entre -55 °C et +60 °C.
------	--

1.16	Le poids de l'appareil complet doit être inférieur à 50 kg.
------	---

3. Modifier l'Annexe A – Besoin;

À l'Annexe A – Besoin;

Supprimer :

2.10 L'appareil doit pouvoir fonctionner à des températures variant entre -65 °C et +60 °C.

2.16 Le poids de l'appareil complet doit être inférieur à 35 kg.

Insérer :

2.10 L'appareil doit pouvoir fonctionner à des températures variant entre -55 °C et +60 °C.

2.16 Le poids de l'appareil complet doit être inférieur à 50 kg.